



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



2023

Le Maire,
Patrice SAÏNSARD



Le mot du Maire

Obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire est une étape importante pour la préparation du budget primitif. C'est l'occasion de fixer les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré en anticipant autant que possible leurs implications pour les années à venir

Il permet ainsi aux élus d'exprimer leurs points de vue sur une politique budgétaire d'ensemble et constitue un moyen d'information du public sur les affaires communales et l'utilisation des impôts locaux, dotations et subventions allouées.

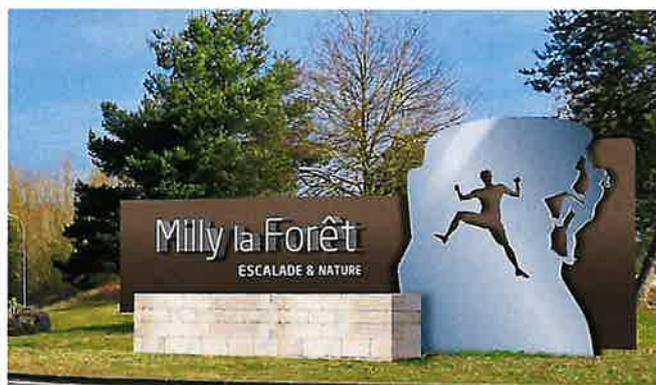
En décembre 2021, je vous ai annoncé notre qualification pour le programme gouvernemental de soutien et de développement à la ruralité intitulé « *Petites villes de demain* » et notre volonté de poursuivre la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissements conformément à nos engagements de campagne pour faire en sorte que « *Milly-la-Forêt reste Milly-la-Forêt* », autrement dit un endroit où il fait bon vivre.

Arrivés à mi-mandat, où en sommes-nous ?

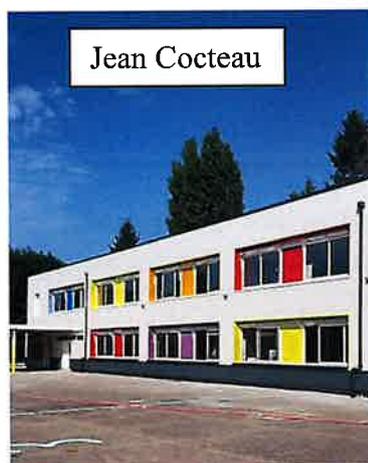
Après l'ouverture complète de la **Maison des associations** en janvier 2022, l'année 2023 verra s'achever les travaux de **réhabilitation de la Halle et du Colombier**, symbole de notre patrimoine local.



Avec la mise en place de notre **nouvelle signalétique** et la **valorisation de notre identité sur les trois entrées ville**, c'est une image à la fois traditionnelle et dynamique qui s'offrira aux yeux de tous !



Concomitamment, nous avons lancé **notre programme de rénovation des écoles** avec le chantier structurel de **l'école primaire Jean COCTEAU pour plus d'un million d'euros** et 70.000 euros pour l'entretien courant (peinture, sols, ...) des autres écoles avec toujours en ligne de mire **une enveloppe globale de 350.000 euros d'ici juin 2025.**



Pour s'y rendre, nous pouvons désormais utiliser **les nouveaux cheminements PMR** sur les boulevards FOCH et JOFFRE et si nous sommes en quête d'information, nous pouvons consulter nos **nouveaux supports de communication** que sont **TikTok, Instagram**, l'application **Intramuros** ou notre **site internet** entièrement revus !



Et pour demain ?

Avec les conséquences de la guerre en Ukraine que sont notamment l'inflation généralisée des prix et en particulier ceux de l'énergie, personne ne peut dire ce que sera demain et qu'elle sera l'ampleur de l'impact sur l'économie nationale et locale.

Pourtant, grâce à des actions concrètes de maîtrise des dépenses de fonctionnement, **je peux aujourd'hui rassurer les milliacois** en annonçant **le maintien des taux d'imposition** et **la mise en place d'un quotient familial** pour aider les familles les plus démunies à payer les factures de la cantine et du périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2023.

Comment s'engager dans un environnement incertain ?

- 1- La **commune a sécurisé le financement de ses investissements en empruntant 5M€ à 0.98%** sur 20 ans dès janvier 2022. Douze mois plus tard, les taux pour les collectivités frôlent les 4% quand les banques veulent bien leur prêter de l'argent !
- 2- Nous avons déposé un dossier auprès des services de l'Etat pour bénéficier d'une **aide exceptionnelle** qui nous a été accordée à hauteur de **117.000 euros pour 2022**. Nous attendons l'ouverture de la prochaine session pour déposer un dossier en 2023.
- 3- Grâce au programme « *Petites villes de demain* », nos services ont mis en place **une stratégie d'optimisation des demandes de subventions** départementales, régionales, du PNR, de l'Etat.
- 4- Par un **travail régulier et de longue haleine de mes adjoints**, qui ne ménagent pas leur peine pour faire connaître Milly-la-Forêt, nous avons obtenu de nouveaux financements. Je pense au **Mécénat pour plus de 300.000 €** ou encore au **fond pour le développement du tourisme pour 185.000 €** !

S'agissant des dépenses, là aussi, **les élus et les services ont su travailler main dans la main pour accélérer le contrôle des dépenses de fonctionnement** à court et moyen terme avec l'internalisation de l'informatique, la pose de régulateurs sur les chaudières, le changement des éclairages en LED, ... Et ce n'est pas fini **grâce à des investissements à plus long terme** comme le renouvellement intégral de notre éclairage public, la réflexion sur le recours au solaire,

Comment garder le dynamisme de notre ville ?

Je suis convaincu que c'est **un état d'esprit porté par des décisions politiques de tous les jours qui participe au maintien du moral des troupes** ! Là où certains voulaient supprimer les **illuminations de Noël**, nous les avons maintenus. Quand on nous a annoncé un échec avant l'heure pour **le festival du bloc**, nous avons persévéré avec aujourd'hui la Région Ile de France et le département à nos côtés. Et alors qu'on nous parlait de dépenses superflues pour **valoriser nos entrées de ville**, nous avons obtenu 50% de financement et les félicitations du Président du Département pour notre initiative !

C'est aussi une **démarche collaborative qui associe des partenaires** avec une expertise sectorielle. **Là encore, le programme « Petites villes de demain » nous apporte une aide précieuse** avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour l'aménagement de la place Gramont, le cabinet BERENICE pour le maintien et le développement de nos commerces ou encore la banque des territoires pour le cofinancement des études.

Au terme de ces travaux, nous pourrons **construire avec les milliacoises et les milliacois** notre vision de demain pour notre ville. Dès 2023 avec **la consultation pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui associera la population et à partir de 2024 sur les **ambitions d'aménagement du centre-ville** ; deux enjeux majeurs pour garantir la qualité du « vivre ensemble ».

Je conclurai en vous disant que mon équipe et moi-même ne pourrions pas être au rendez-vous de nos engagements **sans l'investissement, le professionnalisme et parfois même le dévouement**

de tous les agents communaux qui quotidiennement répondent à de nombreuses sollicitations et coconstruisent à nos cotés l'avenir de Milly-la-Forêt.

Je vous remercie,
Patrice SAINSARD



I. ANALYSE DES COMPTES DE LA COMMUNE

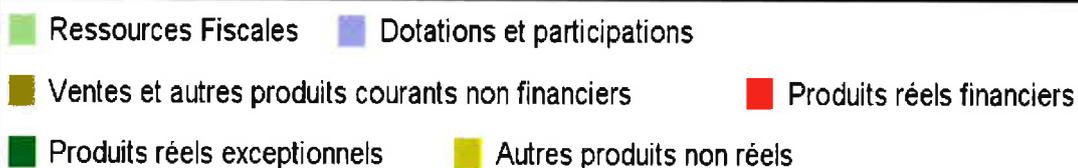
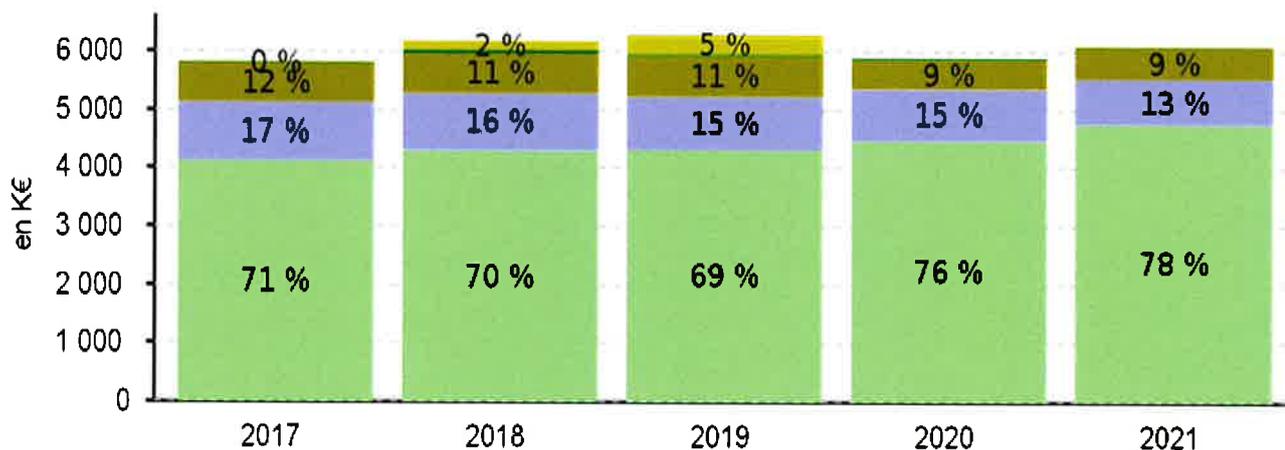
Pour pouvoir bénéficier du « *bloc communal de compensation* » attribué par l'Etat aux collectivités territoriales, la commune a travaillé de concert avec les services de la trésorerie de la Ferté-Alais pour dresser un tableau complet des comptes de la commune ; **tableau transmis à la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) pour certification et dont les éléments saillants sont reproduits ci-dessous.**

a. Les recettes budgétaires de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, non bâti, ...)
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits d'ordre (ex : produits des cessions d'immobilisations)

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Avec pour 2021, les chiffres suivants pour les 4 635 milliacois :

En €/hab	2021	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
			Département	Région	National
Ressources Fiscales		1 016	866	819	675
Dotations et participations		167	157	175	238
Ventes et autres produits courants non financiers		113	126	115	113
Produits réels financiers		0	0	1	3
Produits réels exceptionnels		3	5	11	11

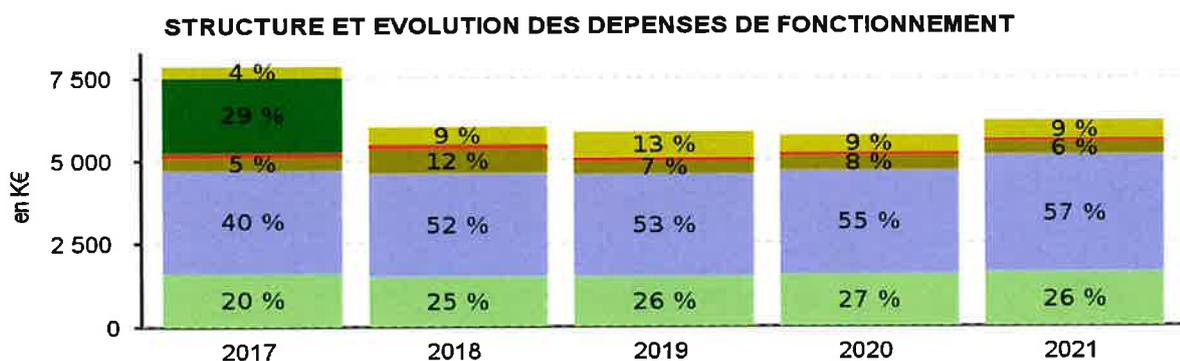
Un taux de réalisation qui met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire de :

Ressources Fiscales	101,99 %
Dotations et participations	107,06 %
Produits courants	73,28 %
Produits financiers	103,21 %

b. Les dépenses budgétaires de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, ...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges d'ordre (ex : dotations aux amortissements et provisions, ...)



Charges générales	Charges de personnel	Charges de gestion courante
Charges réelles financières	Charges réelles exceptionnelles	
Autres charges non réelles		

Avec pour 2021, les chiffres suivants pour les 4 635 milliacois :

En €/hab	2021	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
			Département	Région	National
Charges générales		344	298	291	251
Charges de personnel		752	613	558	459
Charges de gestion courante		85	67	103	106
Charges réelles financières		17	15	18	20
Charges réelles exceptionnelles		2	15	13	7

Le taux de réalisation des dépenses comme suit :

Charges générales	99,07 %
Charges de personnel	94,47 %
Charges de gestion courante	96,96 %
Charges réelles financières	100,00 %

c. Rapport comparé des dépenses et recettes fiscales

Le rapport comparé des dépenses et recettes fiscales met en lumière **les dépenses à forte valeur inertielle** que sont notamment les dépenses de personnel et les dépenses contractuelles (contrats d'assurance, de maintenance, fluides, ...) et dont la correction implique des actions structurelles comme la hausse des impôts, la réduction des effectifs, le recours systématiques aux subventions,

2021	Commune	Département	Région	National
Recettes fiscales	1016	866	819	675
Dépenses générales (1)	344	298	291	251
Différence	672	568	528	424
Rapport R & D	34%	34%	36%	37%

2021	Commune	Département	Région	National
Recettes fiscales	1016	866	819	675
Dépenses de personnels (2)	752	613	558	459
Différence	264	253	261	216
Rapport R & D	74%	71%	68%	68%

2021	Commune	Département	Région	National
Recettes fiscales	1016	866	819	675
Dépenses (1) + (2)	1096	911	849	710
Différence	- 80	- 45	- 30	- 35
Rapport R & D	108%	105%	104%	105%

La gestion de la masse salariale est de fait un sujet d'attention pour la commune mais au regard de la large palette des services à la population, se pose aussi **la question de la tarification de ces derniers.**

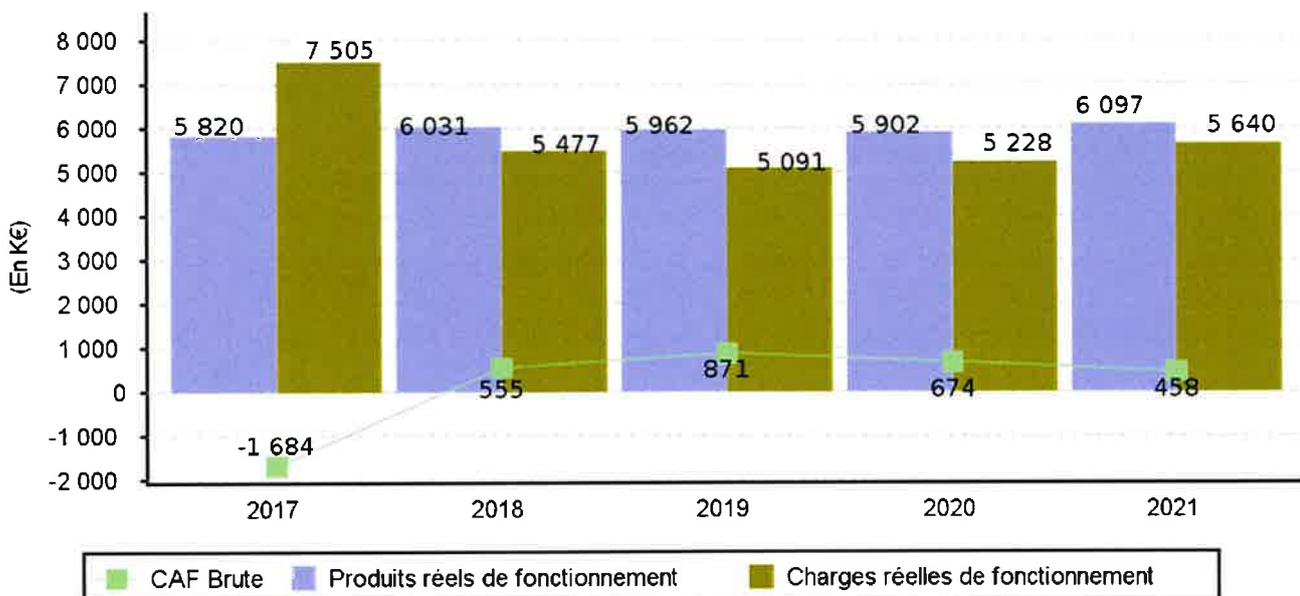
2021	Commune	Département	Région	National
Produits courants	113	126	115	113
Dépenses de personnels	752	613	558	459
Différence	- 639	- 487	- 443	- 346
Rapport R & D	15%	21%	21%	25%

d. Capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

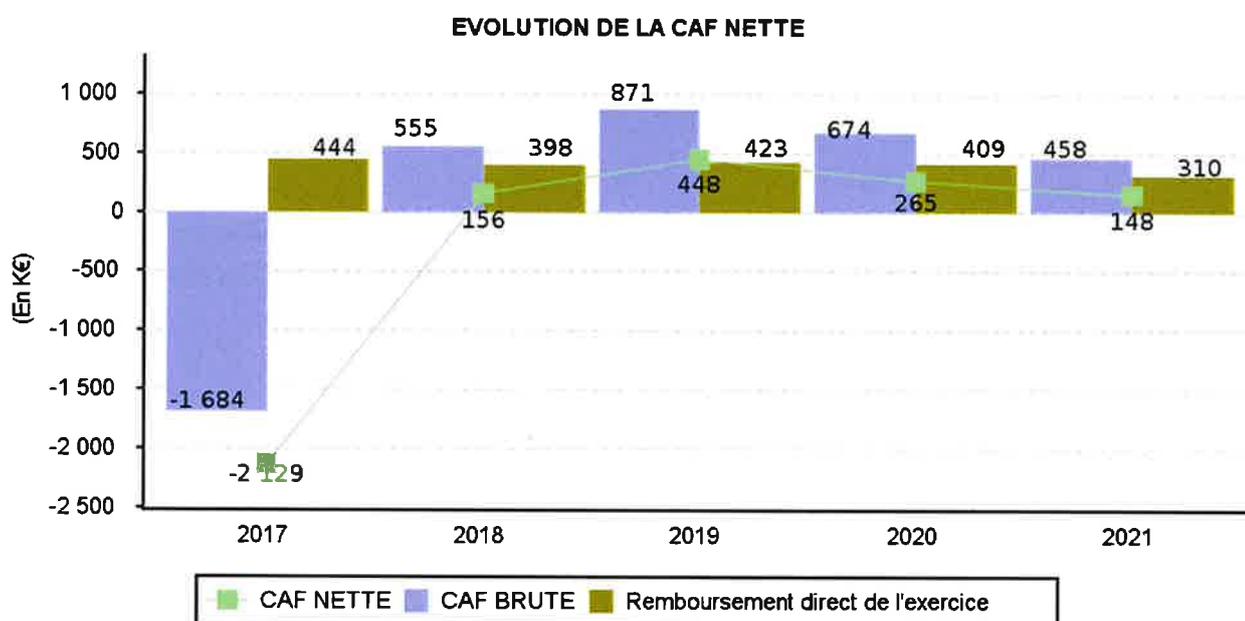
EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



e. Capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



II. LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

a. Les dépenses budgétaires d'investissement

Initiée dès la fin du précédent mandat, **la stratégie repose sur plusieurs études-diagnostics lancées dès 2018** à savoir :

- Les bâtiments communaux,
- L'état sanitaire des arbres,
- La voirie communale,
- L'éclairage public,
- Les circulations douces

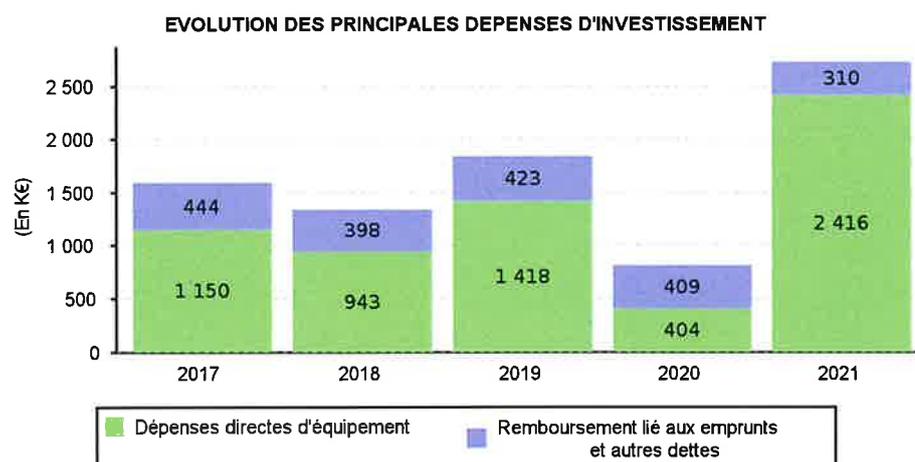
Depuis 2021, ces dernières sont ou seront complétées par des études sur :

- Le commerce,
- Les entrées de ville,
- Le niveau d'éclairage des voies

Sur cette base, **l'équipe municipale entend soutenir un effort d'investissement significatif**, effort rendu possible par la politique de désendettement conduite ces 10 dernières années, avec comme conséquence un **effort d'investissement par habitant de +200 €** par rapport à la moyenne des communes de la même strate de l'Essonne.

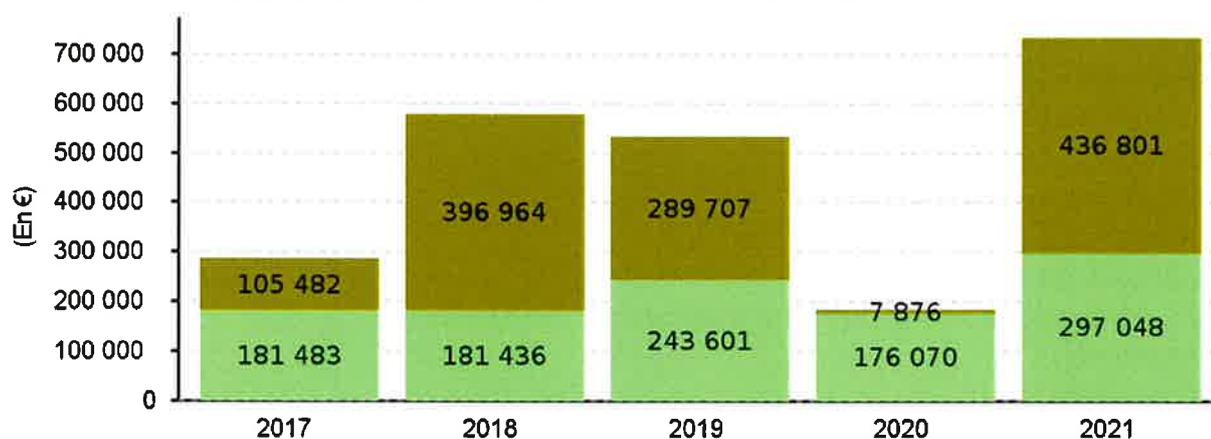
En €/hab en 2021	Commune	Montant en € /pour la strate de réf.		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	514	308	272	319
Remboursement lié aux emprunts	66	47	52	77

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 AVEC UNE PROJECTION 2022



b. Les recettes budgétaires d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés	■ Recettes liées aux emprunts
■ Subventions et participations d'équipement reçues	

En €/ha en 2021

	Commune	Montant en €/ hab pour la strate de réf.		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	63	50	58	65
Recettes liées aux emprunts	0	32	60	75
Subventions et participations d'équipement reçues	93	46	54	74

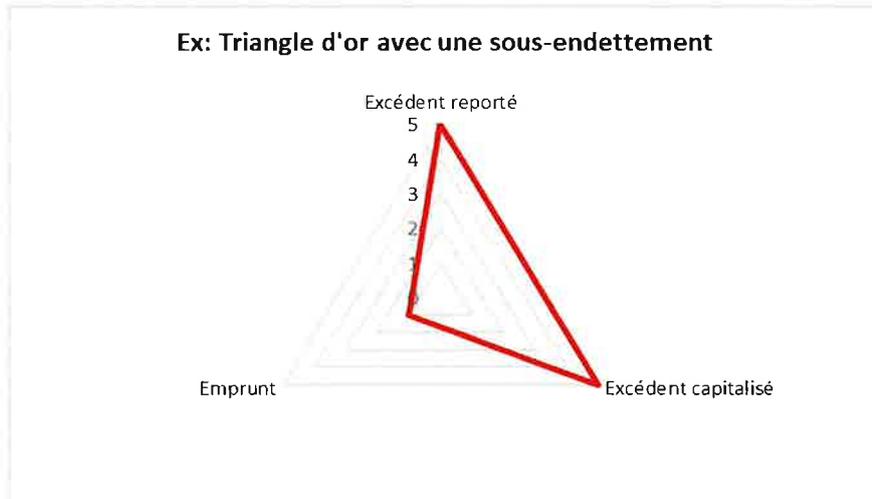
Handwritten signature

c. Le « triangle d'or » : des investissements équitables

1. La notion de « triangle d'or »

Présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2022, la notion de « triangle d'or » pour financer les investissements repose sur 3 piliers :

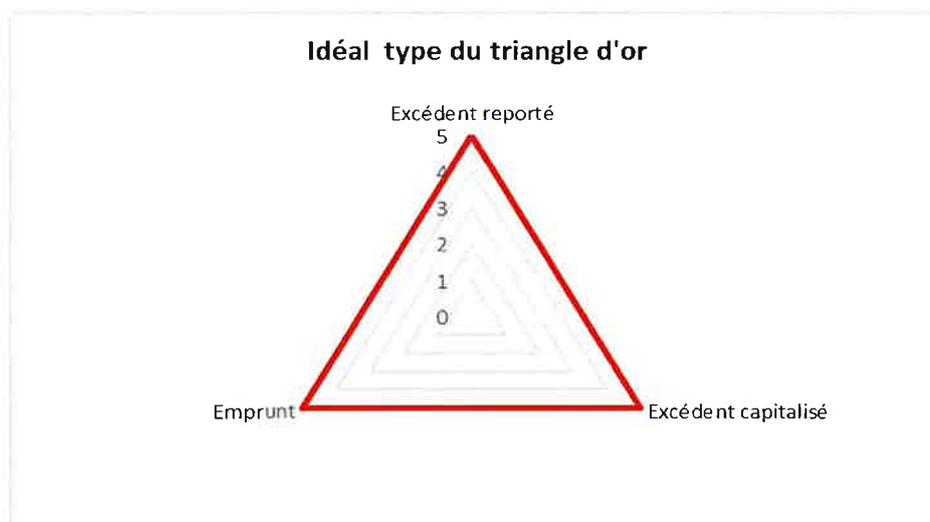
- L'excédent ou le déficit de fonctionnement reporté, soit le solde entre les recettes et les dépenses constatées en fin d'année,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est à dire la part des excédents que nous affectons définitivement pour soutenir nos investissements,
- L'emprunt.



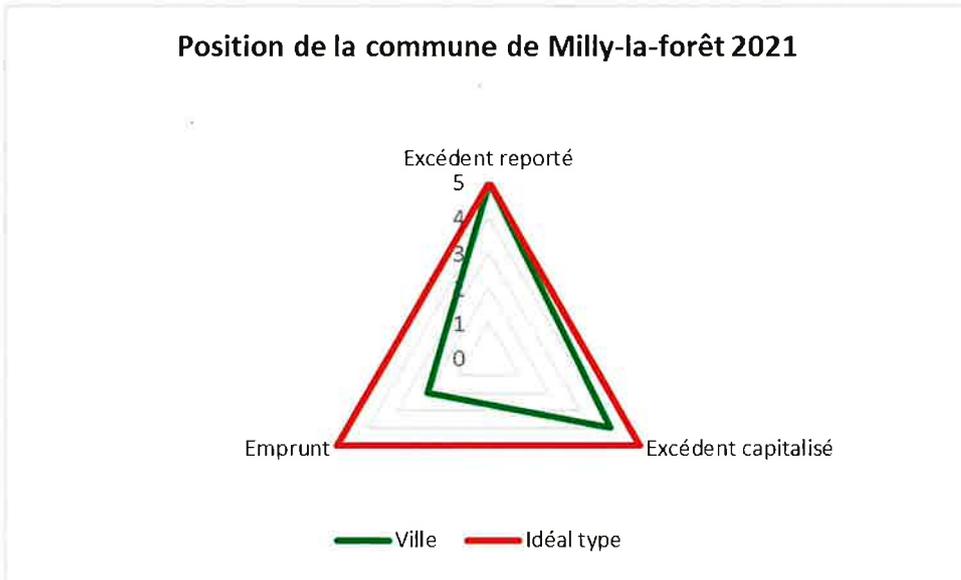
Dans cette configuration, l'ensemble des dépenses d'investissement est financé par les excédents de fonctionnement, ce qui à première vue semble être la démarche idéale. En réalité, elle pose la question de la répartition de la charge des investissements sur une seule génération.

Par exemple construire, grâce aux excédents de fonctionnement, une école qui va bénéficier à plusieurs tranches d'âges sur une vingtaine d'années fait peser une charge disproportionnée sur une tranche fiscale de la population.

C'est pourquoi nous parlons de « triangle d'or » pour un triangle équilatéral qui combine les différentes ressources.

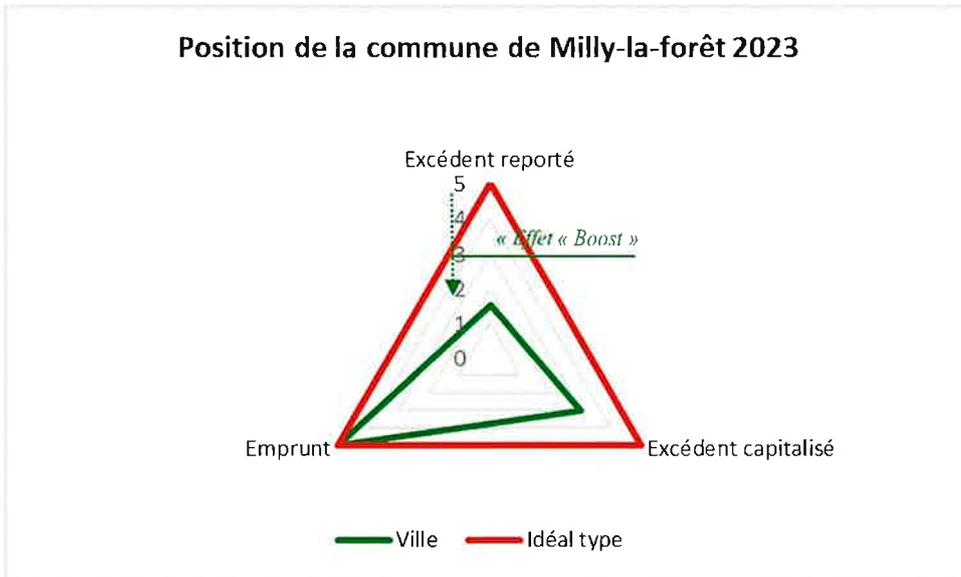


Aujourd'hui, après plusieurs années sans recours à l'emprunt, la ville s'est retrouvée dans une position d'un appel à l'emprunt qui a été mobilisé en février 2022.



2. Evolution du poids relatif des composantes du triangle d'or

En 2022, la commune a modifié substantiellement les équilibres du « triangle d'or » avec **la mobilisation de 2,7 M€ d'emprunt - dont 1 M€ pour racheter le prêt de la MARPA** - affectés au financement des travaux avec un effet « boost » par l'utilisation de l'excédent reporté qui auront permis **de financer 4.4 M€**. Il en découle de nouveaux équilibres :



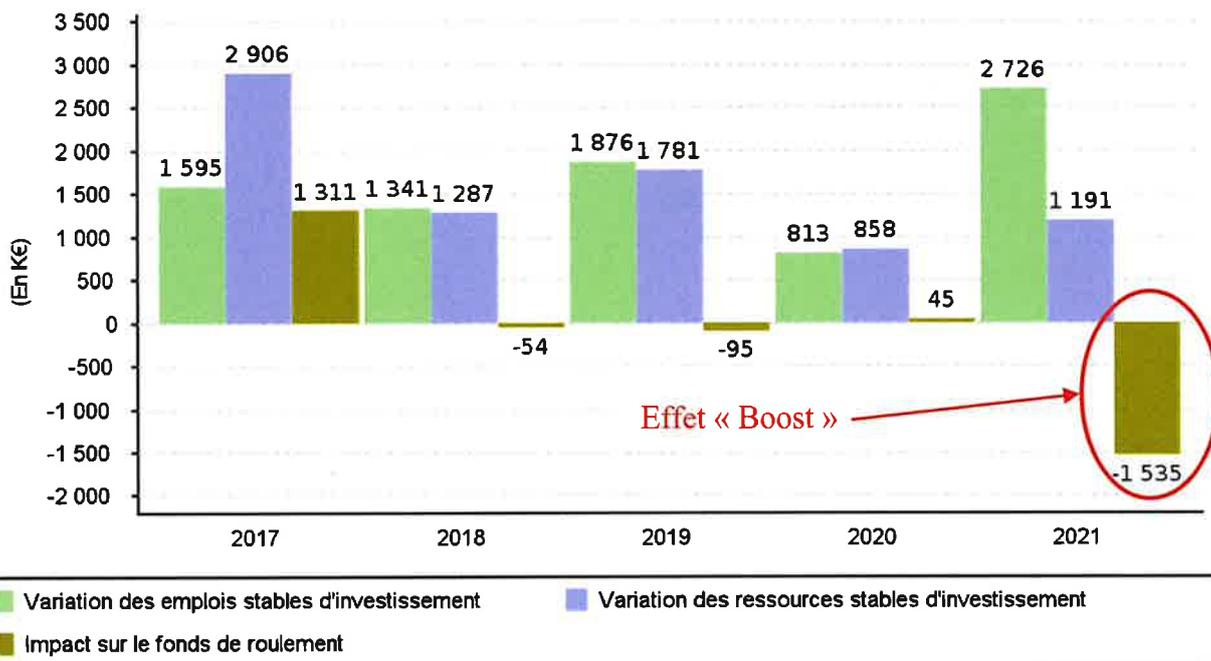
Cet effet « boost » est particulièrement visible sur la mobilisation du fonds de roulement de la commune.

Pour rappel, l'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond à un :

- Prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
- Abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources, dont emprunts nouveaux, que la collectivité peut mobiliser.

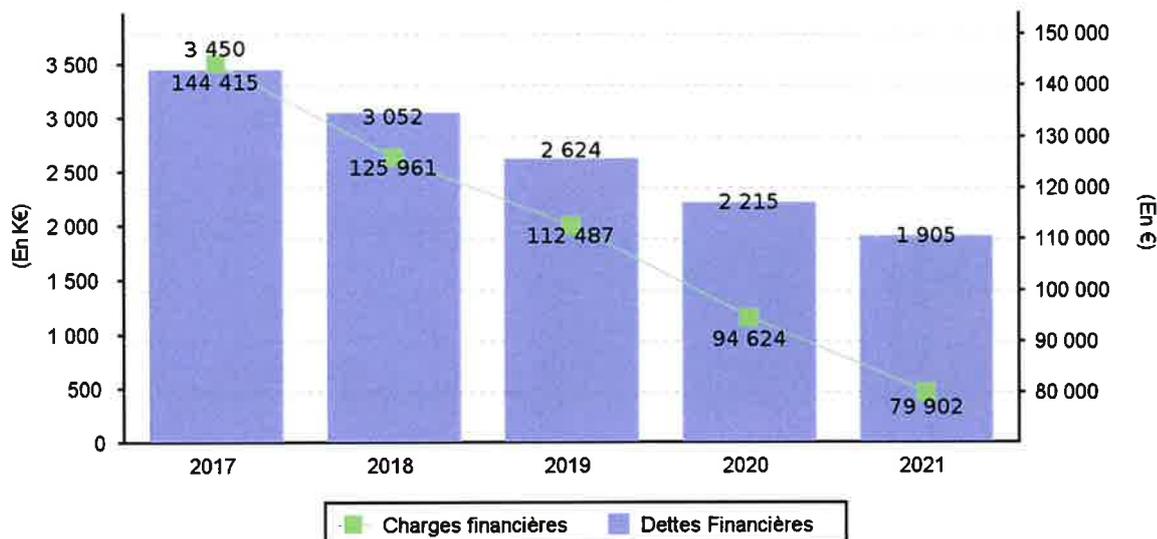
Financement des investissements



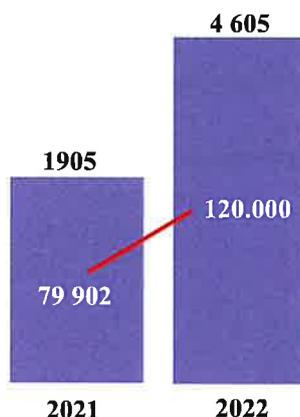
Pour les prochaines années, l'objectif de gestion des comptes de la commune sera de rétablir un excédent reporté. **Trois options sont possibles :**

- Augmenter les recettes de fonctionnement
- Réduire les dépenses de fonctionnement
- Accélérer le désendettement de la commune

Évolution des dettes et des charges financières



Impact du recours à l'emprunt 2022



3. Le bilan comptable

Au final, le bilan comptable de Milly-la-Forêt est le suivant au 31 décembre 2021 étant précisé que ledit bilan retrace le patrimoine de la commune :

- **A l'actif** figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).
- **Au passif** figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 48 182 096 €	Ressources propres 48 295 123 €	
Actif circulant 203 444 €	Dettes financières 1 905 015 €	Fonds de roulement net global 2 018 043 €
Trésorerie 2 301 082 €	Passif circulant 486 483	BFR -283 040 €

Handwritten signature

4. Les comptes 2022 vs 2021

FONCTIONNEMENT – DEPENSES (€)	2021	2022
011 : charges à caractère générale	1 617 170	2 179 893
012 : salaires	3 561 367	3 717 013
014 : fonds de péréquation communale	187 579	190 069
65 : autres charges de gestions courantes	399 076	539 039
66 : charges financières	79 901	78 476
67 : charges exceptionnelles	10 100	3 357
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>6 396 245</i>	<i>7 177 647</i>
FONCTIONNEMENT – RECETTES (€)	2021	2022
013 : atténuation de charges	27 758	60 155
70 : produit des services	451 659	577 743
73 : impôts et taxes	4 957 643	5 136 847
74 : dotations	782 753	939 654
75 : autres produit gestion courante	79 727	138 407
76 : produit financiers	619	619
77 : recettes exceptionnelles	12 667	15 346
<i>Total recettes réelles</i>	<i>6 325 741</i>	<i>6 868 770</i>
TOTAL R - D FONCTIONNEMENT =	- 70 504	- 308 877
INVESTISSEMENT – DEPENSES (€)	2021	2022
20 : immobilisations incorporelles	120 877	157 024
21 : immobilisations corporelles	2 283 541	1 677 789
23 : immobilisations en cours	12 060	1 857 960
16 : emprunts et dettes assimilées	309 999	251 250
27 : autres immobilisations financières	0	1 057 418
<i>Total dépenses réelles =</i>	<i>2 726 477</i>	<i>5 001 441</i>
INVESTISSEMENT – RECETTES (€)	2021	2022
13 : subventions d'investissement	436 800	728 528
16 : emprunts et dettes assimilées	0	2 712 074
10 : dotations, fonds divers, ...	297 047	235 591
<i>Total recettes réelles =</i>	<i>733 847</i>	<i>3 676 193</i>
TOTAL R - D INVESTISSEMENT =	- 1 992 630	- 1 325 248

III. LES INVESTISSEMENTS 2023

La politique d'investissement de la commune reste résolument tournée vers l'avenir en s'appuyant sur son **patrimoine culturel** – qui maintien l'attractivité commerciale de la ville – et en **construisant ou rénovant des équipements qui répondent à la configuration sociologique** changeante de la Ville de Milly-la-Forêt.

a. Notre patrimoine culturel

o La réhabilitation de la Halle



Fin des travaux programmée en octobre 2023		
Dépenses estimées	Recettes notifiées	
1 013 422 € HT	DRAC	282.064 €
	CD91	70.000 €
	Région	141.000 €
	Ville	302.858 €
	Mécénat	217.500 €

o La réhabilitation du Colombier



Fin des travaux programmée en juillet 2023		
Dépenses estimées	Recettes notifiées	
281 076 € HT	PNR	43.000 €
	Etat	118.000 €
	Ville	120.000 €

o La réhabilitation de la Chapelle Saint-Blaise



Début des travaux prévus en mars 2023		
Dépenses estimées	Recettes notifiées et attendues	
574 340 € HT	DRAC	229.736 €
	Région	114.868 €
	CD91	57.434 €
	Ville	0 €
	Mécénat	100.000 €
	Fondation	72.302 €



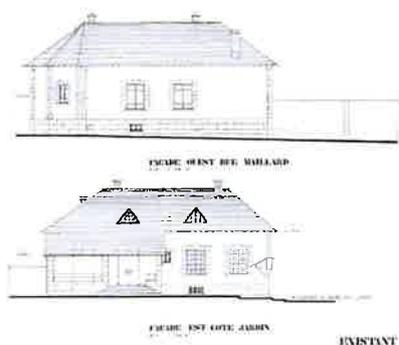
b. Les investissements structurants

o La création d'un espace santé en cœur de ville



Aux termes des différentes démarches conduites depuis février 2022, **la commune peut désormais déposer son dossier de financement** auprès de l'ARS, de la CPAM ou encore de la MSA pour ouvrir un espace de santé rue Maillard **avec un reste à charge pour la commune estimé à 0 €**

o Création d'une maison de l'art et de l'artisanat



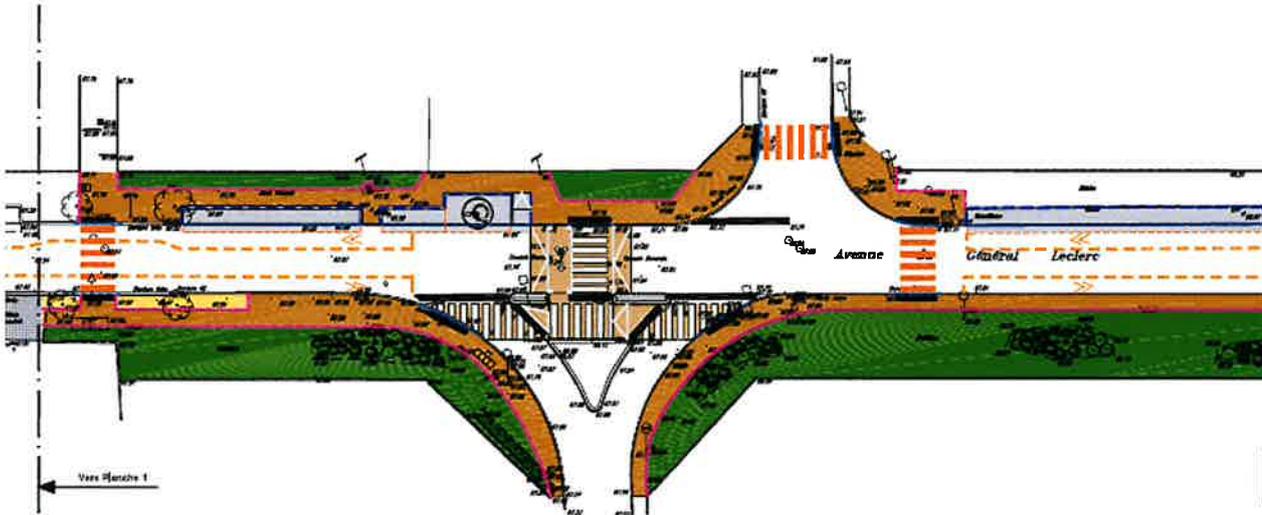
Porté par le programme « *Petites villes de demain* », située dans le parc du Moustier, la maison des arts et de l'artisanat accueillera temporairement des artistes et des artisans en lien avec l'espace culturel Paul BEDU. Les résultats des études sont attendus début janvier 2023 et sous réserve de leurs conclusions, **la notification des marchés aux entreprises est prévue en décembre 2023 pour un montant de 725 000 € et 500 000 € de subventions.**

o Création de circulations douces structurant l'axe Est/Ouest de la ville



En lien avec le schéma directeur de jalonnement cyclable de l'essonne et le schéma de la CC2V, la commune lancera son plan vélo dès 2023 en restructurant l'axe Est-Ouest sur les boulevards Lyautey et Felix Eboué. **Les études de faisabilité seront achevées en décembre 2022, avec une information aux riverains en mai 2023 et un début des travaux en juin 2023 pour une durée de 3 mois et un coût de 500 000€.** En contre partie, **la commune devrait bénéficier d'une aide de 240 000 €.** Ces travaux permettront en outre de poursuivre la construction de notre réseau fibré privé qui à terme connectera tous les bâtiments communaux (hors CTM) aux serveurs de la ville avec à la clef des économies substantielles de fonctionnement. Le début des travaux est prévu en juillet 2023.

- **Création de place de parking et d'une continuité PMR Bd du Général LECLERC**



Dans la continuité de la **création d'un cheminement PMR** sur les boulevards JOFFRE et FOCH, le boulevard du Général LECLERC sera repris sur toute sa longueur avec au passage **la création de 19 nouvelles places de stationnement** pour un **coût global de 350 000 €** financé par la Région et le Département pour **un montant estimé de 225 000 €**. Le début des travaux est prévu en septembre 2023.

- **Création d'une aire de jeu pour les 12-16 ans**



Localisé sur le terrain mitoyen de la maison des associations, **un parcours sportif et récréatif permettra de créer un espace de détente pour les 12-16 ans** pour un coût estimé à **150 000 €** financé pour partie par la Région et le Département pour un montant estimé de **80 000 €**. Le début des travaux est prévu en septembre 2023.

- **Rénovation de l'éclairage public**



Dans le cadre de son plan d'économies, **la ville lancera en 2023 son contrat de rénovation de l'éclairage public** avec d'abord le changement des armoires électriques et de 25% des lampes les plus énergivores. Finalement, le budget global devrait **s'élever à d'1,2 M€ avec un reste à charge pour la commune de l'ordre de 300 000 €**. Le début des travaux est prévu en décembre 2023.

- **Amélioration des entrées de ville**



Dans le cadre de la politique culturelle de ville, en lien avec le projet de maison des Arts et de l'Artisanat, la ville entend améliorer sa signature visuelle sur les entrées de ville pour favoriser la découverte de notre patrimoine local et soutenir nos commerces. **Le budget est estimé à 150 000 € avec un reste à charge pour la commune de 75 000 €.** Le début des travaux est prévu en avril 2023.

- c. Les investissements pour améliorer notre quotidien**

- **Rénovation des écoles**



Le plan pluriannuel de rénovation de toutes les écoles a débuté en 2022 et se poursuivra jusqu'en 2025 avec le changement des luminaires en éclairages LED encastrés dans des faux plafonds qui amélioreront l'acoustique, la peinture des murs, le changement des revêtements de sols à la fois pour des questions de confort des élèves, des enseignants et d'économie d'énergie (**70 000 € TTC/an**)

- d. Amélioration du cadre de vie**

La commune entend poursuivre la mise en œuvre de son plan « **100 arbres plantés** » d'ici la fin du mandat et l'amélioration de notre cadre de vie avec notamment la rénovation et la pose de **nouveaux bancs** dit « parisiens », de **poubelles** ou encore de **distributeurs de sacs** pour les déjections canines.



- e. Entretien nos investissements au quotidien**

- **Nettoyer régulièrement la ville**



La ville, après avoir loué **une laveuse-décapeuse haute pression** qui nous permet de nettoyer en profondeur les trottoirs, la Halle et les cheminements, s'est dotée d'une nouvelle balayeuse.

Ainsi s'achève la présentation du débat d'orientation budgétaire 2023 et ouvre le débat des idées pour notre ville.

